



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

[www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier avril deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mars 2026

**OBJET : Désignation d'un représentant à la Mission Locale Sud Isère**

**PRESENTS :** M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : M. P. SAPPEY, Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, M. M. CAUDRILLIER, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, M. R. KELLER, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, M. S. MOREL, Mme F. FINET, M. M. PICARD BELLAY, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN.

**POUVOIRS :**

**ABSENTS :**

Mme Sylvie ALPHONSE a été élue secrétaire.

**Délibération N° : 27/2026**

**Nomenclature : 5.3.5**

**Domaine : Direction Générale des Services**

**Le rapporteur : Monsieur Christophe REVIL**

Le Rapporteur EXPOSE

CONSIDERANT le transfert de la compétence emploi/insertion à Grenoble Alpes Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019,

CONSIDERANT que la Mission Locale Sud Isère est une association Loi 1901 et qu'elle sollicite la Commune pour désigner un élu référent qui représentera la Commune en tant que membre de l'association. Ce représentant pourra être candidat à l'élection des membres qui constituent le Conseil d'Administration de la Mission Locale.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal accepte de voter à main levée.

Le Rapporteur PROPOSE de désigner Madame Martine BRUN élue référente qui représentera la Commune en tant que membre de l'association.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur  
et après en avoir délibéré à la majorité,*

DESIGNE Madame Martine BRUN élue référente qui représentera la Commune en tant que membre de l'association.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

**Modalités de vote : Majorité**

**25 voix POUR**

**04 ABSTENTIONS (M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN)**

La secrétaire de séance  
Sylvie ALPHONSE



Le Maire  
Christophe REVIL



Date d'affichage: 7/04/2026

Date de retrait: 7/06/2026